



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le mardi 4 février 2020

# Protection de l'enfance : la Meurthe-et-Moselle parmi les départements pilotes

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle fait partie des 30 Départements (sur 62) qui participeront à la première vague de contractualisation de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance initiée par Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités. « C'est une reconnaissance de l'engagement de la Meurthe et Moselle dans la protection de l'enfance et une opportunité à saisir, à l'instar de la stratégie pauvreté, qui permettra de soutenir financièrement les projets d'amélioration que nous avons engagés avec le Schéma départemental enfance-famille » a indiqué Agnès Marchand, vice-présidente déléguée à l'enfance famille lors de la session du lundi 3 février 2020 à Lunéville, lorsqu'elle a annoncé cette information..

Le cœur de cette stratégie considère la politique publique de la protection de l'enfance comme un investissement en cherchant à réduire les effets de l'institutionnalisation et passer de la réparation à la prévention.

Des politiques publiques menées au Québec ces 20 dernières années prouvent par exemple que 1 € investit dans la petite enfance, de la périnatalité aux 4 ans (santé, éducation, prévention précoce, parentalité...) correspondent à 15 € de dépenses évitées.

La contractualisation porte

- sur une ambition claire d'amorcer et d'accélérer le virage de la prévention en protection de l'enfance (bilans de santé en écoles maternelles par exemple). L'attention sera particulièrement dirigée vers la petite-enfances afin de préserver la capacité de développement psychique et physique des plus jeunes.
- La sécurisation des parcours, afin de prévenir les ruptures, et le renforcement des cellules de recueil et d'informations préoccupantes.

- La préparation de l'avenir et la sécurisation de la d'adulte des jeunes issus de la protection de l'enfance. Cela concerne par exemple le développement des Contrats jeunes majeurs (370 en M&M au 31 décembre 19).
- L'amélioration des conditions de prise en charge des enfants, la volonté d'investir et d'innover (11 M€ pour la nouvelle pouponnière départementale par exemple)
- la recherche d'un équilibre géographique entre les territoires urbains et ruraux (pouponnière dans le Pays Haut et nouvelle structure d'accueil à Toul avec l'association La Chaumière.

En Meurthe-et-Moselle, la protection de l'enfance concerne près de 4 000 enfants. Un budget de plus de 100 M€ y est consacré. Ce budget est en hausse constante depuis quelques années malgré les contraintes financières auxquels doivent faire les départements.



Didier JACQUOT  
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle  
Direction de la Communication  
06 03 22 20 58 / 03 83 94 54 74

Salle de presse : <http://meurthe-et-moselle.fr/salle-de-presse>  
Twitter CD54 : <https://twitter.com/Departement54>